

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Séance du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

23 juin 2023

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, M. COCHARD, Mme LETIN, Mme AUTRET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. ALLUIN (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme HOURLIER (pouvoir à M. LOISEAU), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. BRIET (pouvoir à M. KASPAR), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. HERVÉ (pouvoir à Mme SIMON), Mme LOPEZ.

Absents : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEWZYK.

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Location et mise à disposition de salles

La commune loue à des particuliers ou met gracieusement à disposition des associations locales (1 fois par an par association) ses salles municipales :

- La salle polyvalente essentiellement
- La salle Lemoce Fraix (Maison des Associations)
- Le théâtre

pour l'organisation d'événements.

Jusqu'à ce jour, aucun document contractuel ne régissait la location ou le prêt de salles. Il convient donc de disposer d'un contrat qui fixe les obligations de chacune des parties et s'applique pour toutes les salles, que la location soit payante ou gracieuse.

À noter : les mises à disposition récurrentes de locaux (gymnases notamment) pour les activités habituelles des associations sont en revanche déjà régies par une convention.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les modèles-type de contrat de location et de convention de mise à disposition gracieuse des salles municipales annexés à la présente délibération
- **CHARGE** Mme la Maire de mettre en œuvre les dispositions contenues dans ces 2 documents.

Le Secrétaire

Fabrice LOISEAU

La Maire

Nadège NAZE

